

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2519)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par
M. Roussel, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« le renouvellement des prothèses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.